

Une étude du milieu familial transférable

Une fois votre étude du milieu familial terminée, vous pouvez soumettre une demande d'adoption dans le système d'adoption publique, privée ou internationale.

Chaque système d'adoption comporte des exigences particulières. Des documents, des entrevues ou de la formation supplémentaires pourraient être nécessaires. **Aucun intervenant ni aucune agence ne peut vous autoriser intégralement à adopter dans les trois systèmes**, et une Société d'aide à l'enfance (SAE) ne peut pas procéder à une étude du milieu familial aux seules fins d'adoption internationale.

Faire des copies des documents que vous avez rassemblés facilite la transférabilité de l'étude du milieu familial.

L'Étude du milieu familial SAFE et la formation préalable PRIDE ont lieu seulement une fois, et elles sont transférables. Dans certaines situations, votre étude du milieu familial SAFE pourrait devoir être mise à jour :

- Changement de système d'adoption (par ex., de public à international)
- Changement de situation (vous avez un nouveau partenaire ou un nouvel enfant, vous avez emménagé dans un nouveau domicile ou déménagé dans une autre région de la province)
- Changement du profil d'enfant (vous souhaitez élargir vos critères relativement au sexe, à l'âge, à des besoins spéciaux, etc.)
- On vous demandera de mettre à jour tout renseignement qui n'a pas été fourni ou qui a changé depuis votre étude du milieu familial originale.



Délais

Obtenir l'approbation pour être un candidat à l'adoption nécessite du temps.

Satisfaire toutes les exigences liées à l'adoption en Ontario peut prendre jusqu'à **un an**. Selon le personnel et les ressources disponibles, votre SAE locale pourrait avoir une liste d'attente de personnes souhaitant suivre la formation préalable PRIDE ou se soumettre à une étude du milieu familial SAFE.

Dans les trois systèmes, les enfants sont placés en fonction de l'appariement avec la famille. La période nécessaire pour trouver le bon appariement, ainsi que pour procéder ultérieurement au placement d'un enfant, dépend du type d'adoption que vous choisissez et du profil d'enfant que vous espérez adopter.

Votre SAE locale ou votre intervenant en adoption privée peut discuter avec vous du temps que le processus d'adoption pourrait nécessiter, en fonction de votre situation unique.

Après deux ans, si un enfant n'a pas été placé dans votre famille, votre étude du milieu familial SAFE devra être mise à jour. Vous devrez alors obtenir de nouvelles recommandations, une nouvelle vérification de casier judiciaire et de dossier à l'aide à l'enfance, de nouveaux rapports médicaux, ainsi qu'une rencontre avec un professionnel de l'adoption pour mettre vos renseignements à jour.

Besoin de plus d'information?

www.ontario.ca/adoption-fr

www.adoption.on.ca

www.oacas.org

www.adopt4life.com



L'Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance
Unis pour le bien-être des enfants de l'Ontario

Adoption en Ontario :

privée, publique et internationale



Adoption publique

L'adoption publique consiste en l'adoption d'un enfant ou d'un jeune qui est actuellement pris en charge par le système du bien-être de l'enfance de l'Ontario. Une SAE peut faciliter l'adoption d'un enfant ou d'un jeune dont elle a la charge.

Il n'y a pas de frais liés à l'adoption publique. Votre SAE locale vous fournira toute l'information dont vous aurez besoin pour envisager l'adoption publique. Pour trouver votre SAE locale, rendez-vous à www.oacas.org.

Adoption privée

L'adoption privée est le processus par lequel la famille biologique d'un enfant prend la décision de mettre en œuvre un plan d'adoption pour son enfant, habituellement à la naissance, bien que l'adoption privée puisse être entreprise peu importe l'âge de l'enfant. L'adoption est facilitée par une agence d'adoption autorisée de l'Ontario selon la formule de paiement à l'acte. Pour consulter la liste des agences autorisées à faciliter l'adoption privée, rendez-vous à www.children.gov.on.ca.

Adoption internationale

L'adoption internationale consiste en l'adoption d'un enfant provenant d'un autre pays par un résident de l'Ontario. Généralement, l'adoption internationale doit être facilitée par une agence d'adoption de l'Ontario autorisée à faciliter l'adoption par le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (MSEJ) et le pays d'origine de l'enfant. Les services sont offerts selon la formule de paiement à l'acte, et les frais varient selon la grille tarifaire de l'agence d'adoption. Pour consulter la liste des agences d'adoption autorisées à faciliter l'adoption internationale, rendez-vous à www.children.gov.on.ca.

Vous pouvez explorer les trois options pour fonder ou agrandir votre famille par l'entremise de l'adoption; il est important de vous renseigner sur chacune d'elles afin de déterminer la voie qui vous convient le mieux.

Pour adopter, les Ontariens doivent satisfaire les exigences suivantes :

1. Se soumettre à l'étude du milieu familial SAFE (Structured Analysis, Family Evaluation).
2. Suivre la formation préalable PRIDE (Parent Resources for Information, Development and Education).
3. Collaborer avec une agence d'adoption autorisée ou une SAE qui facilitera l'adoption.
4. Obtenir l'approbation de l'aptitude et de l'admissibilité à adopter.



SAFE (Structured Analysis, Family Evaluation) est une méthode d'évaluation du milieu familial normalisée aux fins d'adoption publique, privée ou internationale. Tous les Ontariens qui souhaitent fonder ou agrandir leur famille par l'entremise de l'adoption doivent se soumettre à une étude du milieu familial SAFE, qui inclut les éléments suivants :

- Série d'entrevues avec tous les membres de la famille
- Liste de vérification concernant la sécurité du domicile
- Rapport médical, certificat de police et vérification d'antécédents avec des agences du bien-être de l'enfance

L'étude du milieu familial SAFE peut être effectuée seulement par un intervenant en adoption d'une SAE ou un intervenant en adoption privée autorisé par le MSEJ. Pour consulter la liste des intervenants en adoption privée autorisés, rendez-vous à www.children.gov.on.ca. Votre étude du milieu familial SAFE peut **durer de 4 à 6 mois**; elle est *généralement* valide pour une période allant jusqu'à deux ans et est transférable dans les systèmes d'adoption public, privé et international.

Formation préalable PRIDE (Parent Resources for Information, Development and Education)

La formation préalable PRIDE est un programme de formation composé de neuf modules (27 heures) utilisé pour préparer et renseigner les familles souhaitant adopter ou agir à titre de famille d'accueil. Le programme de cette formation inclut de l'information sur les aspects suivants :

- Systèmes, processus et lois concernant l'adoption et le bien-être de l'enfance
- Attachement et perte
- Développement de l'enfant et questions liées aux besoins d'un enfant adopté
- Incidence de la négligence, du manque de stimulation, des mauvais traitements et de l'institutionnalisation sur les enfants
- Formation de l'identité et importance de la connaissance de la culture et de la race
- Importance des liens et de la continuité pour les enfants

On peut suivre la formation préalable PRIDE par l'entremise d'un formateur PRIDE privé, selon un certain tarif, ou d'une SAE, sans frais. Pour obtenir le calendrier des séances de formation PRIDE privées, rendez-vous à <https://secure.adoptontario.ca/pride.main.aspx>